

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
Internationales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016
Séance du 8 septembre 2016

19 Musée Gallé-Juillet – don d'un ensemble de 61 faïences fines de Creil et Montereau

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE
Mme JAJAN
M. ABBADI
M. ATAKAYA
Mme MOUSSATEN
Mme BARBETTE
Mme MEHADJI
M. BOULAHMANE

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. CABARET
M. BOUADDI
Mme FOURRIER-CESBRON
M. AKABLI
Mme CAPON
M. ASSAMTI
M. BOUKHACHBA
M. RIFI SAIDI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'accepter les dons au titre de mécénat pour le musée Gallé-Juillet.

En complément de cette décision, la Direction Générale des Finances Publiques, par courrier en date du 16 avril 2012, a habilité la Ville de Creil à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux pour le musée Gallé-Juillet.

Madame et Monsieur Joanny DECRESSAT, domiciliés à Creil (60100), souhaitent effectuer, sous forme de mécénat, le don de 61 faïences fines de Creil et Montereau, ensemble estimé à 1 221 €, par l'expert Arnold ROUSSELLE.

En contrepartie, la mention « Don de M. et Mme DECRESSAT » sera apposée sur le cartel de ces faïences fines lors de leur exposition.

Il vous est proposé d'accepter ce don en mécénat de 61 faïences fines de Creil et Montereau offertes par Madame et Monsieur Joanny DECRESSAT.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 03/10/2016
Préfecture le 03/10/2016
le
50-21600174
0926-DL RG 161003019-DE

maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 8 septembre 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'accepter le don en mécénat de 61 faïences fines de Creil et Montereau, d'une valeur globale de 1 221 €, de Madame et Monsieur Joanny DECRESSAT.

Article 2 : de mentionner le don de Madame et Monsieur Joanny DECRESSAT sur le cartel d'exposition des faïences fines, lors de leur exposition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 SEP. 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03.10.16
et publication ou notification le 03.10.16
affiché le 28.09.16
CREIL, le 03.10.2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT